Le TÉMOIN. — Les médecins sont arrivés et ont fait l'examen des cadavres.
Dès lors la question principale était de préciser la date du crime. Une voisine me dit qu'elle s'était attendue à voir ces dames le 15, à la messe de midi, à l'église du Sacré-Cour; elle ne les avait pas vues. A 1 heure 30, ells alla sonner en vain. Durot me dit que le 15 il avait vu Mme Blondeau parler à sa mère sur le pas de la porte. Le commissaire m'a remis les jeurnaux et les lettres entassées dans la boite de la porte. Ces pièces portaient la date du 15 août au 4 septembre, notamment les numéros du Petit Journal se suivant régulièrement : seulement le numéro du 17 août manquait. Il y avait aussi les numéros de la Semaine religiques.

A l'entre de la cave se trouvait une

A l'entrè de la cave se trouvait une assistie avec un morceau de viande crue de 250 grammes avec une note d'un boucher de la rue Nationale.

Dans la verandah,il y avait, à terre, un bouton de pantalon au nom de Declercq à Lille. Dans le coin à droite, vers la cour, un marteau et des outils probablement d'un ouvrier poseur de sonnettes, dont le travail avait été interrompu. En effet, la sonnette était à moitié posée. Le 16 août, l'ouvrier en question s'est présenté nutilement pour continuer son travail, il a sonné en vain. Dans la cour, rien de remarquable.

au thement pour continuer son travair, il a sonné en vain. Dans la cour, rien de remarquable.

Au premier, rien d'intéressant dans la pièce de derrière; dans l'autre régnait un désordre anormal. A gauche une armoire secrétaire portant divers objets en désordre. Au pied de cette armoire qui faisait face aux fenêtres, des objets épars sur le parquet. Il y avait du sang à la hauteur du bassin. Un guériden n'ayant rien de remarquable. Sur la cheminée, des boucles d'oreille en diamant. La porte d'une autre armoire était fermée. La clef faisait partie d'un trousseau, mais cette fois elle était posée sur un coffret de sûreté.

Le trousseau comprenait trois clefs: l'une du coffret, l'autre de l'armoire, la troisième d'un coffret de sûreté, rien qu'une feuille de papier blanc et une bouteille d'encre. Dans le coffre de fer blanc, des papiers sans intérêt. A côté, à terre, une sacoche grossière contenant une stautett de Saint-Joseph d'un pèlerinage populaire, une vieille pipe, un porte-

une sacoche grossière contenant une statuette de Saint-Joseph d'un pèlerinage populaire, une vieille pipe, un portemonnaie, une adresse d'un M. Morain (Brie sur-Marne). Le coffret de sùreté était ensanglanté : c'était la seule trace de sang constatée dans la pièce. On a trouvé M. Morain, à Brie, qui a déclaré a voir rencontré Mmes Wattine à Boulogneil y a8 ou 9 ans, et avoir échangé les adresses. Depuis lors ils n'avaient plus eu de relations.

D. — L'adresse n'était pas maculée ?

R. — Je ne cro's pas.Sur le guéridon, un paquet épinglés contenant 2500 fr. en billets de banque. Cela n'apparaissait pasur s'agrad, J'ai du rechercher de valeurs; il était probable que ces dames devaient en posséder. Sur le guéridon, j'ai trouvé une note écrite nu crayon contenant des n° de valeurs; j'ai trouvé aussi une note d'agent de change constatant le paiement de coupons. Dans le coffret de fer blanc une autre liste de mêmes valeurs.

Au second, j'ai trouvé dans la chambre

fer blanc use autre liste de mêmes valeurs.

Au second, j'ai trouvé dans la chambre du fond, un lit défait; dans un placard, des vêtements d'homme démodés, appartenant au frère de Mme Wattine, cocher, qui a déclaré s'en servir quelquefois.

J'ai cessé d'exercer les fonctions de juge d'instruction le 16 septembre.

Le 5 septembre, j'ai continué les perquisitions; la maison ne contenait pas d'argent ni de valeurs, mais un grand nombre de bordereaux de valeurs et les 2,500 frances en billets de banque.

Me Bergerrem. — Et pas de bijoux?

R. — Cui, dans le coffret en fer blanc.

Le Président. — Votre coaviction est qu'une personne a élé frappée vers le milieu du corridor.

R. — Oui.

R. — Oui. D. — Et le cadavre trainé dans la salle

a manger ?
R. — Oui.
Me De Baets. — Y a t-il une trainée à l'intérieur de la salle ?
R. — Non.
Me De Baets. — Donc la trainée s'arrête au corps de Mme Blondeau, et c'est elle qui a été tuée dans le vestibule.
Le Paésident. — Donnez quelques indications au sujet des vêtements de Mme Wattine.
R. — Les bouts de son mantelet étaient

R. — Les bouts de son mantelet étaient

R. — Les bouts de son mantelet étaient ramenés sur sa figure.
D. — N'y avait-il pas un petit chien?
R. — Oui, au premier, il était presque mort de faim. J'ignore cependant si le chien était enfermé dans la maison est présentée au té moin qui la reconnait, aux jurés et à l'a ccusé, qui prétend ne pas la connaitre, de même pour les autres plèces à conviction dont on vérifie l'identité. On essaie d'ouvrir le coffret, mais en vain. Le témoin s'y essaie à son tour. On appelle M. De Smedt qui réussit On retire du coffret la bouteille d'encre, que le témoin reconnait, ainsi qu'une photogra-

mein reconnait, ainsi qu'une photogra-phie des cadavres. L'accuse examine à son tour cette photographie.

D. — Vous reconnaissez ces portraits pour ceux des cadavres de Mmes, Wat-tines et.Blondeau?

L'accusé.—Je ne connais pas les cada-vres.

vres.

D. — Mais vous reconnaissez les traits.

Vous connaissez les dames ?

R. — Oui.

On montre encore les journaux

On montre encore les journaux trouvés dans la boite, et les deux numéros du Petit Journal, trouvés dans la salle à manger. De même deux mouchoirs trouvés dans les poches des cadavress. Le témoin ne les a pas vus, n'ayant

vres. Le témoin ne les a pas vus, n'ayant pas touché aux cadavres.

Le témoin prend le marteau et le reconnaît : il est marqué aux initiales B. P. (Baudon-Por chers). Ce marteau a étô présenté à Dobbelaere au début de l'instruction. Dobbelaere a fait un mouvement non équivoque de répulsion.

L'accusé. — J'ai reconnu le marteau comme étant de la maison Baudon-Porcher, et je me suis assis. Voilà le mouvement que j'ai fait.

Le Tèmoin persiste dans son appréciation.

suite, donne Dans in peu be. si mur abord roupe ué la autres sang forme usqu'à anger, sant à ouvé le ée sur sable, intelet, tendus pauche a main i m. 50, pussure e rouvert n'avait le couvert n'avait le de la se était pièces, n' était le chaite de la lassi sur maux; ît.

vement que j'ai fait.

Le Tèmoin persiste dans son appréciațion.

Le trousseau de clefs est présenté au
témoin.

D. — Combien y a-t-il de clefs de la
maison?

R. — Il y en avait deux : l'une a été retrouvée dans le vestibule. Ces clefs devaient évidemment se trouver dans la
poche de Mme Wattine?

D. — Les premiers soupcons se sont
dirigée contre M. Blondeau.

R. — Oui, mais il a été établi que M.
Blondeau, séparé de sa femme depuis 5
ans, a passé à Nieuport les journées du
13 au 18 août.

D. — Et les ouvriers ayant travaillé
dans ces derniers temps chez Mme Wattine ont établi leur alloi?

R. — Oui. M. le commissaire de police
s'est occupé de cette enquête. Heylbrode,
a établi son alibi: Des membres de la
famille de Mme Wattine ont été aussi
l'ojet de soupçons, parce qu'ils étaipnt
dans la gêne et pouvaient avoir eu intéré la l'assassinat. Mais le frère, la sœur
et la nièce de Mme Wattine ont établi

leur alibi d'une façon indiscutable. Clara Mépierre m'aurait mis sur la trace d'un M. Hallumiez de Roubaix, ancien associé de M. Wattine, avec qui il avait eu des procès, mais il a élé établi qu'il ne pouvait être coupable.

Le ministrare public. Comment Dobbe lacre peut-il avoir eu la pensée de chercher les valeurs dans l'armoire à glace ? R. — Cet endroit s'indiquait de lui-méme.

D. — Dobbelaere a-t-il pu voir l'ar-R. — Je l'ignore.
D. — Avez-vous les débris du diner en entrant dans la maisou ?
R. — Ils étaient dans le placard.
D. — Dites 2 mots du crime de la rue des Etaques.

des Étaques.

R. — Il s'agit du meurtre d'une fille publique le 30 août. Elle a été assassinée sur son lit et voiée.

M° DE BACTS, Mme Wattine connaissait-

M° DE BACTS, Mme Wattine connaissatelle Dobbelaere ?
R. — Il n'était pas question de lui quand j'ai été dessaisi de l'instruction.
D. — Mme Wattine et sa fille n'étaient-elles pas hantées par l'idée qu'elles seraient assassinés?
— R. Oui, depuis le divorce.
D. Blondeau et Hallumiez n'ont-ils pas profèré des menaces contre elles ?
LE PRÉSIDENT. — Contestez-vous que le premier fût à Nieuport et le second en prison lors du crime?

le premier fût à Nieuport et le second en prison lors du crime?

M° DE BAETS. — Il est établi que Blondeau a quitté Nieuport vers le 15 août. LE TÉMOIN. — Deux personnes m'en ont parlé; l'une a cru voir, vers le 15 août. Blondeau assis sur le trottoir de la rue Nationale, à Lil.e. J'ai télégraphié à M. Crombez à Nieuport; j'ai reçu pour réponse que Blondeau n'avait pas quitté la ville.

M° DE BAETS — le témoin sait-il que le

M. DE BAETS.—Le témoin sait-il que le 26 août un individu ivre s'est vanté dans un cabaret de Bruxelles d'avoir eu part

un caparet de Bruxelles d'avoir en part au crime? R. — Oui, il s'appelait Demeyer, le parquet de Bruxelles m'en a averti. D. — Un nommé Carlier a déclaré qu'un jour, une femme inconnue, s'est prèsentée chez Mme Wattine qui l'a jetée presentec cnez mme wattine qui la lette à la porte, déclarant qu'elle craignait d'être assassinée. — R. Je ne connais pas cette circonstance: le jour du crime une voisine a vu un homme voulant pé-nétrer dait a maison. Ce n'est pas le

mème fait. Le Pressdent. — Etiez vous encore saisi de l'instruction quand on a trouvé la carte-correspondance? R. — Je ne saurais préciser. En teus

R. — Je ne saurais préciser. En tous cas, on me l'a apportée
La photographie de la carte est présentée au témoin qui continue : Je me suis rendu chez M. Dumont qui m'a dit : La carte n'est pas de moi, elle doit être écrite par un beige. Nous ne disons pas receveur mais percepteur des contributions. L'écriture est une écriture de sousofficier.

Mº BEGEREM - Letémoin n'a-t-il pas entendu un M. Tellier? — R. Oui, M. Tel-lier, cierc d'avoué, a, un jour, écrit une lettre à la demande de Clara Wépierre qui avait été chassée par sa sœur, Mme Wattine et prétendait avoir certains droits à faire valoir. Mme Wattine a écrit au crayon, au bas de la lettre, une réponse

négative.

M° DE BAETS. — Le témoin a-t-il fait

crayon, au bas de la lettre, une réponse négative.

M° de Baets. — Le témoin a-t-il fait des investigations pour parvenir à découvir l'origine du bouton de culotte ?—

R. Oui, mais elles n'ont pas abouti.

D. — Une nommée Rosalis Leys n'a-t-elle pas déclaré que le 16 août, elle avait vu Mme Wattine entrer chez elle ?

R. — Oui, une autre servante a comfirmé plus ou moins cette indication.

Le Président. — Mais il a été établi que ces deux servantes se trompaient.

M. le Président. — Mais il a été établi que ces deux servantes se trompaient.

M. le Président. — Mais il a été établi que ces deux servantes se trompaient.

M. le Président. — Mais il a été établi que ces deux servantes se trompaient.

M. le Président. — Mais il a été établi que ces deux servantes se trompaient.

M. le Président. — Mais il a été établi que vous avez déployé pour arriver à la découverte des coupables. Vous avez bien mérité de la justice publique.

Cassiau, Jules, docteur en médecine et professeur à la Faculté de Lille. Le témoin parle avec volubilité et élégance.

Il a rencontré d'abord le cadavre de la mère, étendu sur le dos, les jambes légèrement écartées, la face couverte d'une mantille à perles qui avait été tordue sur le côté de la tête. Cette mantille n'avait aucune déchirure, tandis que la tête était atteinte d'un coup de marteau. On ne voyait que la lèvre inférieure, fort atteinte par la putréfaction. Nous avons découvert la tête et constaté une lésion du crâne.

Le cadavre de la fille étatt à pèu près dans la même situation que l'autre, mais la putréfaction était arrivée à ses dernières limites, le cadavre ayant été exposé aux rayons du soleil. On ne voyait que des vers, ni yeux ni oreilles. Au côté gauche du crâne une énorme blessure. Le crâne était vide, le cerveau liquéfié. Autour du cadavre une mare visqueuse.

Le tapis a été découpé et transporté avec le cadavre à l'amphithéâtre. Aucun des crânes, etc., sont soumis à la cour ainsi l'os manillaire de Mme Blondeau, le erâne, etc.

Des photographies des cadavres, des crâne

Cefui de Mme Wattine a eté atteint de haut en bas, l'autre l'a été de côté et a été défoncé d'avant en arrière par un coup porté de la main droite. Un marteau peut, avoir servi à faire ces bléssures; dans le crane de Mme Blondeau il y a une lésion triangulaire, produite par le

peut avoir servi à faire ces blessures; dans le crâne de Mme Blondeau il y a une lésion triangulaire, produite par le bord tranchant du marteau qui a broyé une partie du bord de l'os.Un coup vigoureux porté obliquement produit précisément une lésion de ce genre.

Dobbelaere quitte sa place pour suivre la démonstration du témoin. Un groupe se forme au centre de la salle autour du témoin, qui expose les effets d'un coup de marteau sur les crânes. Le président suit avec attention tous les détails de la démonstration, le ministère public s'entretient avec la défense, Dobbelaere paraît inquiet, les jurés se lèvent pour suivre de plus près les expériences. Le témoin établit avec force détails techniques que Mme Wattine a été atteinte assise, de haut en bas, et Mme Blondeau debout, de droite à gauche. Il explique toutes les fractures des os et élève les crânes dans l'air. Le président et le ministère public se dressent sur la pointe des pieds, des deux côtés de l'opérateur, pour ne pas perdre un détail.

Le témoin s'occupe du marteau. Il a trouvé un cheveu gris enroulé autour du manche : c'était un poil de chat. Le fer portait dans les rainures des taches rouges : c'était de la rouille. Le marteau ne peut avoir séjourné longtemps dans la fosse d'aisance, le bois n'ayant pas été fort entamé par le contenu de la fosse.

Ce marteau peut avoir servi à produire les lésions, mais le témoin ne peut rien dire de formel à ce sujet. L'assassin tenant le marteau de la main droite a frappé Mme Blondéau debout.

M. Le PRESIDENT. — Dobbelaere, qu'avez-vous à dire?

L'accuse. — Je n'ai jamais eu ce marteau en ma possession.

M. LE PRESIDENT. — DOUBLIAND, 44vez-vous à diref
L'accusé. — Je n'ai jamais eu ce marteau en ma possession.
D. — L'instruction établit le contraire.
Folet, Henri,38 ans, docteur en méde-

cine, professeur à la faculté libre de né- l decine à Lille. cine, professair à la faculté libre de nedecine à Lillé.

Le témoin se réfère aux explications de
son collègue et les répète briévement.
Pour Mme Blondeau, le trôu du crêne a
1 centimètre sur 12 Comme son collègue,
il appelle l'attention sur une autre lésion
triangulaire, à laquelle s'adapte à peu
près le tranchant du marteau. Un autre
marteau cependant pourrait s'y appliquer aussi. Une empreinte quadrangulaire coastatée sur le même crâne ressemble à l'impression d'un coup demarteau
porté à plat.

Le témoin a fait des expériences sur le
crâne d'une femme de 63 ans pour établir
le nombre de coups nécessaire pour produire des lésions pareilles à celles qu'on
remarque sur les crânes. Il faut, à son
avis, 8 ou 9 coups.

avis, 8 ou 9 coups.

De Bricax Charles, 44 ans, juge d'instruction à Lille. Le témoin boite très

légèrement.

Il a repris l'instruction le 11 septembre; il rend hommage au zèle de M. Gand. Le mystère planait encore sur l'affaire, mais bientôt on parvint à mettre la main sur un tableau des titres ayant appartenu aux victimes. Nous transmimes les numé-

un tableau des titres ayant appartenu aux victimes. Nous transmimes les numéros aux agents de change.

Le 14, M. Hattu, de Roubaix vint me dire qu'il avait acheté quatre obligations de la Ville de Paris renseignées au tableau. Il put me donner le signalement de celui qui les lui avait vendues. Nous publiàmes co signalement et apprimes que l'inconnu avait du fournir un répondant qui était Delahaef, cabaretier, à Roubaix. Celui-ci nous remit l'adresse donnée par le vendeur : Delcroix, à Courtrai. Le 16 fut arrêté à Mouscron un individu qui y faisait de folles dépenses : un nommé Florent Poisson, déserteur du 43 de ligne français. Je me rendis à Mouscron : Poisson s'expliqua, mais d'une façon peu satisfaisante. Hattu et Delahaef m'accompagnaient et déclarèrent que Poisson n'était pas le vendeur des obligations. Une ordennance de non lieu fut denc rendue.

Je fit appel à la presse lilloise qui publiait le signalement de l'individu et la description des valeurs. Je désespérais déjà, quand le 20 septembre, à 11 heures, M. le commissaire central m'avouait que M. Deroo avait fourni des renseignements précis. Il avait appris qu'un individu disant se nommer Dupuis s'était présenté chez son beau-père. M. Couture, pour offrir en vente des valeurs relevées au tableau. Le caissier Bridait exigea dagréférences, et prit des informations. Enfin il parvint à savoir des démoiselles Demont que le vendeur s'appelait non Dupuis mais Dupont et demeurait rue du Blanc-Ballot 59, en face des dames Wattine.

C'étaient ces renseignements que M. Deroo avait transmis au commissaire.

mais Dupont et demeurait rue du Blanc-Ballot 59, en face des dames Wattine.

C'étaient ces renseignements que M.
Deroo avait transmis au commissaire.
Dupont, qui avait disparu, était de Gand;
il pouvait y être retourné. Nous primes
le train de Gand. Le procureur de la République continua ses informations. A
notre descente du train, M. Van Werveke,
notre éminent collègue de Gand, nous
attendait et nous apprit que Dupont s'appelait Omer Dobbelaere et était en prison
depuis le 23 août. Nous nous rendimes à
la maison de sûreté, où M. De Smet, le
juge d'instruction, interrogea Dobbelaere.
Il ne fut pas question du crime, mais
uniquement d'établir le domicile que Dobbelaere avait eu à Lille.

Il ne nit pas question du crime, mais uniquement d'établir le domicile que Dobbelaere avait eu à Lille.

Peu après eut lieu une confrontation : tous les témoins reconnurent en Dobbelaere le Dupont de Lille et le Delcroix de Roubaix. La nationalité de Dobbelaere étant établie, nous rendimes une ordonnance de dessaisissement. Depuis lors, j'al continué à entendre des témoins, mais en vertu d'une commission rogatoire.

D - Lors de l'interrogatoire de Dob-

D.—Lors de l'interrogatoire de Dobbelaere n'avez-vous rien remarqué ?
R.— Oui, il perdait contenance par moments, et quand on lui présenta le marteau, il baissa la tête comme terrifié.
D.— En bien, Dobbelaere ?
L'accusé est décontenancé et tremble Il rapporte une autre version de l'interrogatoire et proteste qu'il n'avait aucune crainte du marteau. Seulement on le lui a présenté en parlant de l'assassinat.
J'ai, dit-il, courbé la tête en protestant et je me suis assis.

je me suis assis.

D. Il avait déjà été question du crime avant qu'on ne vous présentat le marteau. Votre émotion n'avait pas lieu d'être.

- Je n'ai pas fait le mouvement en question.
On renonce à l'audition des deux su-tres médecins-légistes.
L'audience est levée à 1 heure.

FAITS DIVERS

D'après des nouvelles de Vienne, la princesse Dolgorouki, femme du défunt empereur de Russie, a profité sans retard du trouble général, pour quitter inaperque, avec ses enfants, le palais d'Hiver. Elle a traversé la Russie sous un faux nom. Elle redoutait qu'on ne l'enfermât dans un couvent et qu'on ne la séparât de ses enfants. Elle en a trois dont le plus âgé a sept ans, et dont le plus jeune n'a que quelque mois. La position matérielle de la princesse et de ses enfants est bien assurée.

rielle de la princesse et de ses enfants est bien assurée.
Elle possède 40 millions de roubles, 160 millions de francs, déposés à son nom dans une maison de banque à Berlin. Le dernier envoi de 8 millions de roubles-vaprécéde de trois semaines la mort tragique de son mari. La princesse voyage accompagnée d'une nourrice et d'une seule domestique. Elle craignait de confier à qui que ce soit, au palais d'Hiver, le projet de son départ ainsi que la direction qu'elle voulait prendre.

—Nous avons rapporté, sous la rubrique

fier à qui que ce soit, au palais d'Hiver, le projet de son départ ainsi que la direction qu'elle voulait prendre.

—Nous avons rapporté, sous la rubrique Tribunaux, les faits et gestes de deux servantes de Bruxelles qui, à l'aide d'une fausse signature, avaient retiré d'un établissement d'instruction laique une jeune fille de 16 ans, Mile P.; celle-ci, agissant d'ailleurs en pleine connaissance de cause, avait été conduite dans un restaurant où une scène d'orgies s'était ensuite passée. Cette malheureuse, loin de rentrer au foyer de la famille, s'était prestement échappée, en compagnie d'une servante et alla chercher fortune à Paris. Les hasards du vagabondage et du dévergondage la mirent en prèsence d'un garçon de café; l'homme à la serviette flaira sans doute une «affaire » et s'offrit à présenter sa conquête » à une dame Leroy, habitant larue Duphot, où elle tenait un «salon » fort couru du monde des viveurs. La dame Leroy efrayée par l'âge de la jeune Bruxelloise, dénonça le garçon de café à la police.

Cette première rèvélation en amena d'autres, et bientôt le bruit courut que la femme Leroy exerçait le proxénétisme sur la plus vasté échelle, pour la satisfaction des honteuses passions des grands de la terre. » Le juge d'instruction, chargé d'informer, fut accusé par la presse d'avoir fait disparaitre des papiers compromettants pour certains noms retentissants. Quant à la femme Leroy, elle avait mis la frontière belge entre elle et la justice française : Bruxelles aurait, parait-il, l'honneur de la posséder en ce moment. Pour ce qui est et miner devant le tribunal correction nel de Paris par la condamnation des coupables à plusieurs mois d'emprison-

nement. Cette condamnation ne paralt pas de nature à contenter la presse pa-risienne. Il y a dans cette affaire des dessous de carte qu'elle veut absolument mattra.

dessous de caris qu'elle veut absolument mettre au jour.

Cest ainsi que nous lisons dans l'Intransigeant: 2 Nous rappelous à M. Andrieux qu'il serait tout particulièrement agréable au public de savoir quel est le haut fonctionnaire dont le nom commence par un A, et qui était l'un des assidus du salon de la dame Leroy.

La Patrie écrit, de son côté: « Ce matin on parlait de la démission prochaine de M.Andrieux.» On aussi assure à Paris Journai que samedi soir, pendant que M. Andrieux administrait au conseil municipal la volée de bois vert qui lui a valu un double échec, un membre de l'assemblée, irrité des provocations du préfet de police l'aurait interpellé en ces termes: « Parlez nous donc de l'affaire de la rue Duphot l'» Le préfet n'a pas relevé l'interruption.

NOUVELLES DU MATIN

La crise ministérielle

La crise ministérielle

Paris, 21 mars 5 h. soir.

Le Temps dit qu'une tendance à un apaisement se serait subitement produite en présence des graves complications qu'une crise ministèrielle amènerait en ce moment.

Sur la proposition d'un ministre, il aurait été deddé qu'une réunion aurait lieu ce soir, chez M. Jules Ferry, pour essayer de jeter les bases d'un accord sur une sorte de modaus vitents.

Les décisions du cabinet seront communiquées à M. Grévy dans la réunion du conseil des ministres qui doit avoir leu demain.

Paris, 21 mars, 9 h. 30 soir.

Les dérniers renseignements font craindre que la crise ministérielle que l'on redoute ne pourra être évitée, on dit même que le souveau cabinet serait composé exclusivement de partisans du scrutin d'arrondissement.

Paris, 20 mars, 6 h. 20 soir.

Le National, la France et la Liberté, font prévoir dans leurs informations, établies sur des renseignements provenant du Palais Bourbon, que M. Grevy, voulant éviter une crise ministérielle, pencherait pour la neutralité du cabinet dans la question des deux modes de scrutin et que le Gouvernement laisserait la Chambre libre de choisir entre l'un ou l'autre. Nous devons ajouter, cependant, que d'autres versions afilirment le contraire.

ersions amriment le contraire. Paris, 21 mars. Dans le conscil tenu aujourd'hui, aucune dé dision n'a été prise au sujet de la proposition

cision n'a été prise au sujet de 1a pr Bardoux. Le scrutin de liste

Le sorutin de liste
Paris, 22 mars, main.
La question du scrutin de liste a été longuement discutée, hier au Conseil des ministres qui a duré jusqu'à minut.

M. Jules Ferry, pensait truver un expédient pouvant remplacer la neutralité réprouvée par le président de la République, dans cette fameuse question du scrutin de liste, mais aucun résultat n'a été obtenu.

Ce main, une nouvelle réunion du Conseil, a eu lieu chez M. Jules Ferry dans le même but.

Le ministère parlera-t-il!

C'est douteux. M. Gambetta a eu la bonne fortune de trouver en face de lui un Président de la République qui ne présidait rien. Il veut que ce président ait des ministres qui ne gou-vernent pas. C'est un désir bien naturel.

M. Gambetta plagiaire M. Gambetta n'est pas inventif: le voilà qui, hier, au Trocadéro, n'a trouvé rien de mieux, pour servir sa popularité, que d'emprunter une idée de Nàpoléon III et de M. de Bismarck: l'idée des assurances par l'Etat.

Le général Clinchant

Paris, 21 mars.

C'est croyons-nous, dit l'Unité Nationale, général Sansier, commandant le 6 corps, Chalons-sur-Marne, qui remplacera le génér Clinchant à titre définitif.

linchant a tire deinicil. C'est, nous assure-t-on, le général Saussier ui est désigné pour remplacer le généra linchant dans le poste de gouverneur de Paris.
Cotte désignation n'a rien qui puisse éton ner. Le général Saussier, dont on se rappelle les démélés avec M. Albert Grévy, alors qu'il commandait en Algérie, passe aujourd'hiu pour être fort bien en cours au Palais-Bourbon.

Situation délicate

Situntion délicate

La chose est décidée!

M. Sigismond Lacroix, président du conseil

M. Sigismond Lacroix, président du conseil

control de la pavole, vendredi pro
comme de la pavole, vendredi pro
comme de la comme de l'Union nationale du

Gambetta.

M. S. Lacroix ne passant pas positivement

pour un opportuniste convaincu, sa harangue,

plus ou moins intransigeanie, ne peut man
quer de faire quelque sensation et de placer

M. Gambetta dans une situation délicate.

On dit que le président de la Chambre re
grette fort de s'être embarqué sur cette ga
lère

Manifestations radicales

La Vouz des ouvriers, organe socialiste pa-raissant à Zurich, a paru imprimée sur papier rouge, elle annoncé la mort du tsar. Aujour-du, les associations ouvrières ont celèbre l'anniversaire de la Commune.

L'anniversaire du 18 mars a été fêté à Lyon per deux banquets. Le premier était préside par M. Benoît Malon, ancien membre de la Commune ; on y a bu à la mort de Galliffet, à Louis Blanc et av héros qui a lué Alexandre II. Le second s'intitulait: Banquet du parti révolutionnaire d'action, Il avait chois bomme président d'honneur Russakoff, l'assassin du czar. Le président effectif était le président Tacusset. Un citoyen incomnu a bu successivement à Russakoff, aux àssassins des généraux Lecomité et Clémeut Thomas, aux soldats qui n'ont pas tiré sur le peuple, et enfin au retour de la Commune.

Le successeur du general Ulinchant.
Paris, 21 mars 4 h. soir.
On parle, à Paris, du général Lecointe, commandant du 14e corps d'armée, à Lyon, comme successeur du gouverneur de Paris.
La loi sur la Presse.

Paris, 21 mars, 5 h. soir.

La commission sénatoriale chargée du rapport sur le prejet de loi sur la presse, a entendu M.Cazot; le ministre a dit qu'il préparait une loi spéciale pour régler l'insertion des annonces judiciaires; en conséquence, la commission a décide de détacher du projet de loi tout ce qui concerne ce sujet; elle s'est ensuite occupée de la formule à employer pour imposer aux journaux étrangers les mêmes responsabilités qu'aux journaux français et pour éviter, par ce moyen, la concurrence que les journaux étrangers psuvent faire aux nôtres.

Ouverture de la Bourse de Nice
Nice, 21 mars, 7 h. 10 soir.
La cérémonie de l'inauguration de la Bourse
de Nice a eu lieu aujourd'hui en présence du
président de la chambre de commerce.

président de la chambre de commerce.

La pellisique russe.
Berlin, 21 mars.
On craint ici que l'influence allemande près de l'Empereur de Russie ne soit remplacée par l'influence de l'Angleterre et du Danemarck.
Un grand nombre de fonctionnaires de la cour de Russie quitteront prochainement Saint-Pétersbourg, Alexandre III ne voulant conserver aucun des favoris de son père.

Policiers russes à Paris.

Des policiers russes sont passés aujourd'hai à Paris. Ils se rendent à Pampelune où l'on fabrique des bombes Orsini destinées aux ni-hilistes.

Cette découverte a été faite à la suite du rapport — que nous avons publié — de M. Desfontaine, capitaine du navire Coreite, qui adénoncé sa cargaison pour Saint-Pétersbourg.

Réception au Vatican

Rome, 20 mars. Le Saint-Père a reçu les membres de l'œu-vre contre la profanation des dimanches et des fêtes, et les représentants, hommes et fem-

mes, des sociétés romaines dirigées par M.

mes, des sociétés romaines dirigées par M. Pianciani.
Une adresse a été îne au Pape.
Sa Sainteté a répondu en louant les œuvres. Elle a dit que l'observance des fêtes était une loi divine, salutaire et rême et au corps. Elle a déploré le mépris actuel de cas fêtes, et montre que la révolution aboutissait à l'abrutissement des peuples.
Il est bon qu'à ces agissements, des protestations soient opposées par ceux qui observent les fêtes chrétiennes. Actuellement Rome offre aux étrangers des sujets de serveiné en regrettant son impuissance pour remédier à ces maux impuissance qui provient de ce que la ville de Rome & été soustraite à l'autorité légitime du Vicaire de Jéaus-Christ.
Quatorze cardinaux étaient présents.

NOUVELLES DU SOIR

obseques du général Clinchant Au début de la séance d'hier à la Chambre des députés, M. le général Ferre, ministre de la geberce, a déposé un projet de loi tendant à ce que les fanérailles du général Clinchan, gouverneur de Paris, soient célébrés aux frais de l'État.

ce que les funéralles du genéral Clinchant, gouverneur de Paris, solent célébrés aux frais d'Etal.

« Ce soldat, dit le ministre, a rendu des sorvices éminents à la patrie. »

Le ministre demande la déclaration d'urgence et la discussion immédiate.

M. Gambetta «lit.

« La Chambre sera unanime pour s'associer aux sentiments exprimés par le gouvernement, aissi qu'aux regrets qu'inspire la mort d'un vaillant soldat, d'un homme qui a servi la République avec éc'at et qui était une de ses plus chères espérances.

On applaudit. L'urgence est déclarée ; la discussion immédiate est ordonnée et le projet est adopté à l'unanimité de 480 votants.

Cette loi, renvoyée immédiatement au Sénat, a été vote par la chambre haute à l'unanimité de 212 votants.

Paris, 22 mars.

Les obséques du général Clinchant auront lieu mercredí.

Oépeches Télégre piques Le rendement des impôts

Pendant la première quinzaine de ce mois les impôts ont donné une plus-value de 8,280,000 francs en reve nus indirects.

Troubles à Lyon

Lyon, 22 mars.
Par suite de troubles, l'école vétérinaire de
Lyon a été licenciée
Encore un déraillement
Paris, 22 mars, 2 h. 20 s.
Un double déraillement a cu lieu sur la ligne
de l'est près de Fondy.
Un wagon isolé sur la voie, a fait dérailler
la locomotive d'un train qui heurta un train
venant en sens contraire. venant en sens contraire. Un voyageur a été tué et 21 ont été blessés. On attribue cet accident à la malveillance.

Mission diplomatique Saint-Pétersbourg, 21 mars.
Le prince Souwaroff sera euvoyé de Saint-Pétersbourg à Berlin pour remetire au gouvernement allemand une lettre autographe du Tzar. Le prince Woronzoff sera chargé de la même mission pour Londres et le prince Schouwaloff pour Vienne et pour Rome.

Les Anglais en Afrique Newcastle, (Afrique) 21 mars. On assure que les Boers ont accepté toutes es conditions proposées par les Anglais, ex-cepté celle qui leur enjoignait de deposer les armes.
Il y a de nombreux malades dans le camp des Boers.

des Boers.
Comme l'armistice devait se terminer aujourd'hui, toutes les troupes anglaises sont
prêtes à se porter en avant, s'il le faut.
Ce soir, on annonce, que l'armistice a été
prolongé d'une quinzaine de jours.
Une assertion de la « Gazette de
l'Allemagne du Nord.

Berlin, 21 mars.

Une assertion de la « Gazette de l'Allemagne du Nord.)

La Gazette de l'Allemagne du Nord. reproduisant quelques extraits de journaux nollandais relatifs à l'assassinat du Tzar, ajoute : Toutes ces feuilles cherchent à établir un contaste entre les Polonais et les Russea, a représenter le nihilisme comme une agitation exclusivement russe. Les origines des menées révolutionnaires qui remontent à 1863, l'année de l'insurrection de Pologne montrent que celle et n'est pas si innocente que cela et quelle a sa part de centre le nihilistes mis en jugement, l'ons par les polonais pour les contents de l'insurrection de l'insure que cela et quelle de l'est pas sa l'année de l'insurrection de l'est pas de na long qui ait purations. Les Russes ont en cela moin : d'habileté ionce. Il sept donc permis de directe parmi ceux-ia les fauteurs, les chef. achés d'un mouvement qui menace le suver ement russe. Il faut encore considérer que . Golos, qui est à la tête de ja presse d'uppat ion, qui depuis longtemps tâche de r'mppe 'alliance des trois empires voisins et de la... eg l'autorité du gouvernement russe, est rédigo par des Polonais.

L'anniversaire du 18 mars

L'anniversaire du 18 mars

A New-York

New-York, 21 mars.

Deux mille français environ as sont réunihier soir pour célebrer le dixième anniversaire de la commune.

Bulletin du Commerce

LAINES

LAINES

Londres, 22 mars 18g1.

Messieurs Charles Balme et C² ont exposé hier en vente 3003 b. Port Philippe, 2748 b. Sydney, 1946 b. Adelaide, 1462 b. Cape Natal 163 b. Nouvelle Zélande Total 9362 balles: aujourd'hui on offrira:

1° D'ordre de MM. H. P. Hughes and Sons, 232 b. Sydney et Queensland, 2,030 b. Port-Philippe, 1243 b. Adelaide, 471 b. Nouvelle-Zélande, 24 b. Swan River, 17 b. Cap.

Nouvelle-Zeianne, 24 b. Swall River, 17 b. Cap.
Total: 3987 balles.
2° de MM. Eienborough et C°, 4206 b. Port-Philippe, 132 b. Sydney, 402 b. Adelaide, 8 b. Jamaïca.
Total: 4748 balles. Ensemble 8735 balles.

Le Havre, 22 mars, 1 h 25. On a vendu 15 b. Buenos-Ayres à 175 fc. Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 22 mars, 1 h. 25 soir.

Ventes de la matinée 800 balles. Les disponibles sont lourds, le Lousiance eat coté 77 fr. Le terme est faible, il y a vendeurs pour le terme de juillet-août à 23 fr.

Prix du disponible 10 13/16. Terme : mars, 10,60; avril, 10,60; mal, 10,70; juin, 10,80; juillet, 10,83, août 10,92; septembre 10,56; octobre 10,58, août 10,92; septembre 10,56; octobre 10,56; octo

Annoness Abel PILON (Voir aux

CHEMINS DE FER PORTUGAIS DE LA BEIRA ALTA Ligne directe de Paris à Lisbonne

VENTE

21,294 OBLIGATIONS DE 500 FRANCS Rapportant 15 fr. d'intérêt

REMROTIRSABLES AU PAIR EN 90 ANS

PAR TIRAGES ANNULS

AUX CONDITIONS SUIVANTES:

En souscrivant

A la répartition

Le 31 mai 1881

Le 30 juin 1881, confre rémise
de l'obligation au porteur,
jouissance du 1º juillet 1881

Tolal à verser

Intérêts da retard calculés à 6 0/0. Un
mois après une échéance, réserve expresse
de vente à la Bourse pour compte et aux
frais et risques du rela:dataire, sans mise
en demeurs.

en demeurs.
Capital actions: 10 millions de francs.
Suhvention de l'Etat; 25 millions 555,555 fr.
Nombre d'obligations émisset placées
par la Compagnie, pour achèvement des
travaux : 121,117 (dont font parile les
21,294 titres mis en vente.
Longueur kilométrique: 250 kil.
Debouché sur l'Océan Adantique: l'ort
de Figueira.

Coupons remestriels de 7 fr. 80, nst 7 fr. 25, pagables:

A Trisbonne: au siège de la Compagnie;
A Paris : à la Société des Dépôts et Comptes courants;
A Londres : chez Morton, Rose et Co.

Les actions et obligations des chemins de fer portugais de la Beïra Alta sont co-tées aux Bourses de Lisbonne, de Paris et de Londres. et de Londres.

Cours au 18 mars 1880. Obligat.: 290 78

18 décembre 1880. — 297

18 mars 1881. — 200 50

18 mars 1881. — 562 50

ON SOUSCRIT: CAPITAL SO MILLIONS
7, rue Chauchat et 12, rue Lepelletier

Bureaux auxiliaires

A 41, rue de Rennes;
B 18, rue de Turbigo;
C boulev. des Capacines
(Grand-Hôtel).

PARIS

Dernier jour pour seuscrire
26 IMI ars courant
2111-13305

UN HECTARE DETERRE cultivable (départem. d'Alger), est accords gratuitement p'ACTE AUPHENTIQUE, à cha-cun des 10,000 premiers abonnés d'un an

La France Populaire Journal politique quotidien — Grand format Un an : 48 fr. Envoyer mandat-poste, au

6, Boulevard des Italiens, Paris Renseignements franco sur deman. affran-

PILULES COLBERT

Stomachiques, apéritives et dépuratives, souveraines contre la constipation, la bile, les glaires et les étourdissements 3 fr. la boîte.
Dépôt à Lille, chez M. Delejeune, phar-1er,7,13,19,25,31m.6 m.-Nº 589.

SOCIÉTE

CIMENTS FRANÇAIS ET DES PORTLAND DE BOULOGNE-SUR-MER

COMPAGNIE DES PORTLAND DE DÈSVRES Formée par la fusion des Sociétés Lonquety et C° et E. Famchon et C°

Société anonyme au capital de 22,000,000 de francs LA SOCIÉTÉ DES CIMENTS FRANÇAIS POSSEDE cupant une superficie de 12 hectares. L'Usine LONQUETY et C° à Nesles; Les belles usines FAMCHON et C° à

Dèsvres;
Ainsi que des terrains d'extraction, à
Dèsvres et à Nesles. VENTE PAR LA SOCIÈTÉ GENÉRALE de 10.600 Actions de 500 francs entièrement libérées

Jouissance du 1er janvier 1881 AU PRIX DE 525 FRANCS Payables comme suit: En souscrivant
A l'attribution
Du 1er au 10 avril proch. 1 25

Les demandes d'Actions sont recues Des à présent et jusqu'au 31 Mars 1881 A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Au siège social, 54, rue de Propence Dans tous ses BUREAUX de QUARTIERS Et dans toutes ses AGENCES La cote officielle est demandée à Paris et à Lille.

Pour plus ce détails, voir le prospes-ABONNEMENT GRATUIT

Toute personne abonnée à un journal quelcenque, recavra gratuitément, à litra d'essai, l'Eclaireur Financier, pendant

L'Eclaireur Financier (7me chine) est indispensable aux porteurs de titres; il parait tous les samedis; publié les listes officielles de teus les tragge et donne des renseignements précis sur toutes les valeurs.

leurs.
Po r recevoir cetta utile publication, il suffit d'envoyer la bande d'adresse du journal auquel on est abonue, au D-rettene de l'Eclaireur Financier. 15, rob Vivienne, à Paris.

19,14,19-611-4176